



Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Périodiques (SEPM, ex SPPMO)

Les deux syndicats SPPMO et SPM ont fusionné en mai 2012 pour devenir le SEPM, cependant l'harmonisation des barèmes n'est pas encore finalisée.

Au 01 octobre 2012

Augmentation	1,00%	1,00%
Valeur du point	16,326 €	14,524 €

Fonctions	Coef.	Cat. A	Cat. B
Rédacteur en chef	185	3 020,24 €	2 686,98 €
Rédacteur en chef adjoint	160	2 612,10 €	2 323,87 €
Secrétaire général de rédaction	140	2 285,59 €	2 033,39 €
Rédacteur unique	133	2 171,31 €	1 931,72 €
Premier secrétaire de rédaction	133	2 171,31 €	1 931,72 €
Secrétaire de rédaction unique	133	2 171,31 €	1 931,72 €
Premier rédacteur graphiste	133	2 171,31 €	1 931,72 €
Chef de rubrique	133	2 171,31 €	1 931,72 €
Secrétaire de rédaction	110	1 795,82 €	1 597,66 €
Rédacteur graphiste	110	1 795,82 €	1 597,66 €
Rewriter	110	1 795,82 €	1 597,66 €
Reporter	110	1 795,82 €	1 597,66 €
Reporter dessinateur	110	1 795,82 €	1 597,66 €
Reporter photographe	110	1 795,82 €	1 597,66 €
Rédacteur spécialisé	110	1 795,82 €	1 597,66 €
Rédacteur	100	1 632,56 €	1 452,42 €
Stagiaires	97	1 583,59 €	1 408,85 €

() La durée du stage est d'un an pour ceux qui possèdent le diplôme de journaliste délivré par les écoles et centres de formation gérés par la profession.*

Indemnité d'appareil photo 65,76 €

Catégorie A : périodique traitant indifféremment de tous sujets d'actualité, de grande information et de politique et visant l'ensemble du grand public.

Catégorie B : périodique s'adressant également au grand public, mais ayant une spécialisation rédactionnelle dominante et permanente. Périodique et revue spécialisés s'adressant à un grand public moins étendu et particulièrement à des techniciens.

Exemple